

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

compte rendu conseil municipal du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Eric MALHERBE, Valérie CHAYLA, Urbain VIGIER, Jacques THIOT, Nicolas PERRET , Lucile CHAIDRON, Magali AUREL,

Etaient Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 04-2026 élection du maire

Eric MALHERBE élu maire à l'unanimité

Délibération 05-2026 création d'un poste d'adjoint

Création d'un poste d'adjoint voté à l'unanimité

Délibération 06_2026 élection de l'adjoint au maire

Nicolas PERRET élu à l'unanimité comme 1^{er} adjoint au maire

Délibération 07_2026 délégations du maire

A l'unanimité, les délégations suivantes au maire ont été votées

1° La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 10 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

2° -L'obtention de subventions pour les divers projets inscrits au budget

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux

5° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

6°-D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

7° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros.

8°- d'autoriser, au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

-Le conseil municipal

Prend acte que, conformément à l'article L. 5211-10 susvisé, Monsieur le maire rendra compte des décisions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

-Prend acte que, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Délibération 08_2026 indemnités de l'adjoint au maire

à l'unanimité, le conseil municipal a fixé l'indemnité du premier adjoint à 5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Délibération 09_2026 élection des représentants au PNR Aubrac

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Monsieur MALHERBE Eric, Maire, comme membre titulaire et Mr PERRET Nicolas comme membre suppléant

Délibération 10_2026 élection des délégués au SDEE

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Monsieur MALHERBE Eric, Maire, comme délégué et Mr PERRET Nicolas comme membre suppléant au SDEE.

Délibération 11_2026 élection des représentants au syndicat mixte Lozère numérique

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Monsieur MALHERBE Eric, Maire, comme représentant au syndicat mixte Lozère numérique

Délibération 12_2026 élection des représentants à LOZERE ingénierie

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Monsieur MALHERBE Eric, Maire, comme représentant à LOZERE ingénierie.

Délibération 13_2026 élection du délégué à la défense

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme conseiller à la sécurité civile Mr VIGIER Urbain

Délibération 14_2026 élection du conseiller à la sécurité civile

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme conseiller à la sécurité civile Mr PERRET Nicolas

Délibération 15_2026 élection des membres de la commission d'appel d'offre

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme membres titulaires de la commission d'appel d'offre :

Magali AUREL, Nicolas PERRET, Jacques THIOT

et comme membres suppléants :

Lucile CHAIDRON, Valérie CHAYLA, Urbain VIGIER

Délibération 16_2026 élection de la commission communale des impôts

Le Conseil Municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres de nommer les membres suivant afin de former la commission communale des impôts.

Proposition commissaires titulaires :

RAYNAL Robert Rieutort d'Aubrac

BRUN Roger Rieutort d'Aubrac

VIGIER Urbain Blavignac

CRUEIZE Daniel Marchastel

CRUEIZE Bernard Marchastel

BOISSONNADE Nicolas Rieutort d'Aubrac

THIOT Jacques Rieutort d'Aubrac

CHAYLA Valérie Rieutort d'Aubrac

PERRET Nicolas Marchastel

CHARDAIRE Guy Marchastel

AUREL Magali Marchastel

Commissaires suppléants :

MALHERBE Odile Marchastel

CARLAC Nadine Marchastel

ENSUQUE Guy Marchastel

ROUEL Denise Marchastel

ROCHER Isabelle Rieutort d'Aubrac

CHAIDRON Lucile

BESSIERE Christian les Gerles

MARTIN Marie-Line Marvejols

BILLORE Jean-Claude Marseille

ROUEL Jean-Louis Marchastel

AUREL Alexandre Marchastel